

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Délibération N° 16-05-2024 / N°96

Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Lousi Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron, Roland Descamps, Joel Toursel,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy

Titre de la délibération : Mise en Place d'une subvention pour l'Achat de Récupérateurs d'Eau de Pluie pour les Particuliers

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et notamment de son volet "Adaptation au changement climatique", initié en 2021, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est engagée dans la sensibilisation autour de la fragilité de la ressource en eau – enjeu fort du territoire.

Dans le but de renforcer la sensibilisation à l'impact au changement climatique, Monsieur le Président propose d'accompagner sur la gestion des eaux pluviales et les ressources en eau en octroyant une aide à l'achat de récupérateurs d'eau pluviale.

Il est proposé de porter le dispositif sur les critères suivants :

- **Pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie : Une subvention de 50% du montant d'achat (plafonnée à 90€) pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.**

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention répondant aux critères inscrits dans le règlement (ci-joint en annexe) auprès de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en vue de son instruction.

Il est proposé d'ouvrir une enveloppe, pour la durée d'octroi de la subvention, de 18 000€ permettant le financement d'un minimum de 200 récupérateurs.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 7 mai 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

1. La mise en place d'une subvention visant à soutenir financièrement l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers du territoire ;
2. De définir les critères ainsi :
 - Une subvention de 50%, plafonnée à 90 €, pour l'achat d'une cuve ;
 - Une cuve achetée du 1^{er} janvier 2024 au 20 décembre 2024 sur l'un des magasins du territoire des Campagnes de l'Artois;
 - Une seule subvention par foyer octroyée.
3. D'allouer un montant de 18 000 € pour la durée de la subvention ;
4. D'accepter les conditions définies dans le règlement pour bénéficier de cette aide ;
5. D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/05/2024 et publication ou notification du 20/05/2024

